



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE MORLAIX

BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES, ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Affaire suivie par :
Marie-France Mingot
☎ 02.98.62.72.73

Morlaix, le 26 octobre 2009

Le Sous-Préfet de Morlaix
à
Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de pilotage Natura 2000
Baie de Goulven, Anse de Goulven et Dunes de Keremma
(Liste jointe en annexe)

OBJET : Comité de pilotage Natura 2000 Baie de Goulven, Anse de Goulven et Dunes de Keremma. Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2009.

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenu le 2 juillet 2009.

Le Sous-Préfet

Jean-Yves CHIARO.

SOUS-PRÉFECTURE DE MORLAIX

Compte-rendu de la réunion
du comité de pilotage Natura 2000
Baie de GOULVEN - Anse de Goulven et dunes de Keremma

tenue au siège de la communauté de communes de la Baie du Kernic le 2 juillet 2009, sous la présidence de Jean-Yves Chiaro, Sous-préfet, en présence de :

- Monsieur Emmanuel Michalowski, représentant la Directrice régionale de l'environnement
- Madame Françoise Bontemps, représentant le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture,
- Madame Pauline Leclerc, représentant le Directeur départemental de la jeunesse et des sports,
- Monsieur Yannick Jaouen, représentant le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Madame Marie-France Pennors, représentant le Président du Conseil Général du Finistère,
- Monsieur Jean-Yves Bodennec, Maire de Brignogan-Plages,
- Monsieur Jean-Marie Ollivier, Maire de Goulven,
- Monsieur Jean Le Duff, Maire de Plouescat,
- Monsieur Pierre Phelep, Adjoint au Maire de Plouneour-Trez,
- Monsieur Gildas Bernard, Maire de Plounevez-Lochrist,
- Monsieur François André, Maire de Tréfléz, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic
- Madame Charlotte Abiven, Vice-présidente de la Communauté de Communes du pays de Lesneven et de la Côte des légendes, accompagné de Monsieur Jean-Yves Jaffred, adjoint,
- Monsieur Georges Guézénoc, représentant la Chambre d'agriculture du Finistère, accompagné de Madame Marie-Hélène Philippe,
- Monsieur Joël Le Gall, représentant le Président du Comité local des pêches maritimes du Nord-Finistère,
- Madame Caroline Le Saint, représentant le Président de la Section Régionale Conchylicole de Bretagne Nord,
- Monsieur Dominique Monmarchon, représentant le Président de l'Association de chasse sur le domaine public maritime du Finistère,
- Monsieur Jean-Marie Cochet, représentant le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre, accompagné de Madames Julie Cochenec et Mélanie Ausseray,
- Madame Claire Leroux, représentant le Président du Comité départemental d'équitation, accompagnée de Monsieur Vincent Dolci
- Monsieur Pascal Bénard, représentant la Présidente de « Nautisme en Finistère », excusée,
- Madame Isabelle Gay, représentant le Délégué Régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- Monsieur Christophe Bougault, représentant le Directeur du Conservatoire botanique national de Brest,
- Monsieur Roger Uguen et Madame Maryline Kerbourc'h, représentant le Président de l'Association Bretagne Vivante-SEPNB,
- Monsieur Antoine Lhéritier, Président de l'Association de Keremma,
- Monsieur Xavier Grémillet, Président du Groupe Mammalogique Breton et représentant le Président du Groupe Orchidologique Breton,
- Monsieur Sébastien Mauvieux, représentant le Président du Groupe Ornithologie Breton,
- Monsieur Nicolas Daviau, chargé de mission Natura 2000.

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet Maritime de l'Atlantique,
- Madame la Déléguée Régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

En ouvrant la séance, le Sous-Préfet de Morlaix remercie les participants pour leur contribution à cette réunion et rappelle qu'elle a pour objet de :

- présenter le travail de diagnostic réalisé par les groupes de travail en mai et juin,
- examiner les enjeux et les objectifs,
- préciser le calendrier.

Après un bref rappel des caractéristiques du site, Monsieur Daviau présente les travaux réalisés par les 4 groupes (présentation en annexe) :

- habitats, faune, flore,
- activités de loisirs,
- activités socio-économiques et urbanisme,
- information, communication.

Les objectifs retenus par les groupes de travail sont ensuite présentés aux membres du comité de pilotage (cf. présentation en annexe).

A la question de la régularisation des mouillages, le Sous-Préfet rappelle qu'il s'agit d'une réglementation existante, indépendante de Natura 2000, mais qu'il conviendra cependant, avec leur régularisation, de mesurer leur impact sur le site et de prévoir les mesures compensatoires si nécessaire. Il ajoute que Natura 2000 n'a pas pour vocation d'empêcher les activités humaines mais de concilier le développement des activités avec la préservation du site.

En ce qui concerne le ramassage du goémon, il note que l'impact dépend de la méthode et des quantités prélevées et que certaines pratiques devront être valorisées (ex. ramassage en-dessous d'un coefficient de marée de 80).

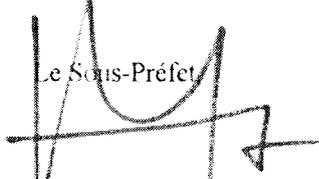
Aux représentants de la Chambre d'agriculture qui estime qu'une étude sur la gestion hydraulique du site serait nécessaire, il leur est indiqué qu'une telle étude pourrait être réalisée sur le Fonds Barnier qui contribue à la lutte contre les inondations. Un complément de financement FEDER pourrait également être sollicité, à l'initiative des collectivités, avec la contribution des services de la Direction Régionale de l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

L'éventualité d'une extension du site Natura 2000 est soulevée. Le Sous-Préfet rappelle qu'elle n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'elle pourrait bien entendu être envisagée ultérieurement si une demande majoritaire était présentée à partir d'arguments scientifiques et notamment en vue d'étendre les mesures proposées dans le document d'objectifs aux secteurs environnants.

Des différentes questions qui sont abordées (dégradation des prairies, roselières, accès à la plage...), il apparaît que la réflexion doit être poursuivie pour étudier les pistes d'amélioration des pratiques des activités, des causes de dégradation et des mesures à mettre en œuvre pour la préservation du site. Le document d'objectifs aura pour objet de définir les outils de gestion du site et les modalités de pratique des activités compatibles avec les objectifs naturalistes.

Le Sous-Préfet remarque qu'il n'y a pas d'objection majeure lors des premières réflexions menées par les groupes de travail et sur les enjeux qui en découlent. Il propose que les membres du comité de pilotage émettent leur avis à réception du présent relevé.

Le dernier trimestre 2009 sera mis à profit pour étudier le document d'objectifs provisoire. A ce sujet, le Sous-Préfet rappelle que les groupes de travail sont ouverts à tous. Le calendrier sera diffusé par internet et les personnes souhaitant participer aux réunions devront se faire connaître préalablement pour une bonne organisation. La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra au 1^{er} trimestre 2010 en vue d'une validation du document d'objectifs.

Le Sous-Préfet

Jean-Yves CHIARO.